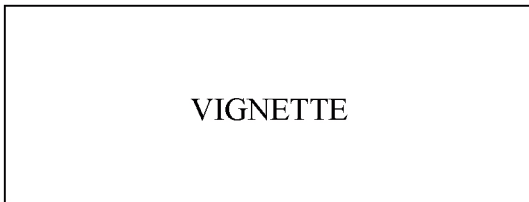




DEMANDE D'INTERVENTION

dans le montant de votre cotisation à un club sportif



Conditions :

- 1° - Cotiser et être en règle à l'assurance complémentaire, stage de 6 mois accompli
- 2° - Intervention maximale de € 30 par an sur le montant de l'affiliation à :
 - Un club sportif agréé par une fédération nationale, provinciale, régionale ou communale pour la durée d'une saison sportive ;
 - Un centre agréé par une des fédérations de fitness officielles (abonnement d'au moins 10 séances)
- 3° - Sports pris en considération : athlétisme, aviron, badminton, balle pelote, base-ball, basket, bowling, canoë, cyclisme, danse (aérobic, ballet, entraînement silhouette, hip-hop, street, jazz), équitation, escalade, escrime, football, golf, gymnastique, haltérophilie, handball, hockey, jeu de quilles, kayak, « korfbal », marche, natation, patinage, pétanque, plongée, rugby, ski, sport de combat, squash, tennis, tennis de table, triathlon, vélo tout-terrain, volley, yoga ainsi que les bébés nageurs, les sports olympiques reconnus par le COIB (Comité Olympique et Interfédéral Belge) et les sports pour les moins valides.



A compléter par l'organisation

Nom et prénom du participant :

Dénomination de l'organisation :

Nature de la discipline (+ nbre de séances piscine - fitness) :

Montant de la cotisation payée au club : €

Abonnement du/...../20..... au/...../20.....

Date de paiement :/...../20.....

Cachet et signature
de l'organisation :

